

06.05.2016

## Révision de la loi sur l'asile : pour un système tourné vers l'avenir et équitable

Le 5 juin prochain, les électeurs suisses se rendront aux urnes pour se prononcer sur la révision de la loi sur l'asile. La réforme législative proposée prévoit que 60 % des demandes d'asile devront aboutir à une décision exécutoire dans un délai de 140 jours. L'accélération des procédures, obtenue moyennant un regroupement et une collaboration étroite des instances concernées, est l'objectif principal de la présente révision. L'assistance juridique gratuite contribue à des procédures correctes et équitables de même qu'elle assure une meilleure acceptation des décisions par les demandeurs d'asile. La présente révision transpose dans la législation des mesures urgentes approuvées par le souverain en 2013, et les complète judicieusement. En cas de refus du projet, le système suisse de l'asile reviendra à la situation, insatisfaisante au demeurant, qui prévalait avant ce scrutin populaire. D'après la Confédération, la restructuration proposée permettrait en outre de réaliser des économies substantielles. Bien que l'UDC plaide toujours pour des procédures plus rapides, elle est opposée à cette révision en deux volets et a lancé un référendum contre celle-ci. economiesuisse recommande de voter oui le 5 juin pour un droit de l'asile tourné vers l'avenir et équitable